

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le vingt-cinquième jour du mois de novembre deux mille-vingt-cinq tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentante d'Albanel
Mme Jacynthe Doucet, représentante de Normandin
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

SONT ABSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

115-11-2025

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

116-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2025.

2.3) Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 29 septembre 2025

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux des séances extraordinaires du 29 septembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

117-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 septembre 2025.

2.4) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

118-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 octobre 2025.

2.5) Suivi au procès-verbal

2.6) Déclaration des conflits d'intérêts

2.7) Liste des comptes d'octobre 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes d'octobre 2025 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois d'octobre 2025, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

119-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Douchet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois d'octobre 2025 pour un montant 214 621.76 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.8) États financiers au 31 octobre 2025

La greffière-trésorière dépose les états financiers au 31 octobre 2025.

2.9) Élections – Président(e) et vice-président (e)

CONSIDÉRANT QUE le poste de vice-président est vacant depuis octobre 2025;

120-11-2025

Pour le poste de **vice-présidente**, il est proposé par M. Vincent Beckert de proposer Mme Jacynthe Doucet à titre de vice-président jusqu'à la séance ordinaire de janvier 2026. Mme Jacynthe Doucet accepte le poste de vice-présidente. Accepté à l'unanimité.

2.10) Comité des finances

Remis à la séance ordinaire de janvier 2026

2.11) Comité des ressources humaines

Remis à la séance ordinaire de janvier 2026.

2.12) Dépôt – Services octroyés

Il est remis aux membres du conseil d'administration, la compilation des heures en services rendus pour chaque municipalité pour la période de janvier à octobre 2025.

2.13) Autorisation de signatures – Addenda #1 – Politiques des cadres

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'addenda #1 à la Politiques des cadres afin d'intégrer la greffière-trésorière ;

CONSIDÉRANT QUE ladite Politique est effective du premier (1^{er}) janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

121-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter l'Addenda à la Politique des cadres de la Régie;

D'autoriser le président et le directeur général à signer l'addenda à la Politique des cadres.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 31 octobre 2025.

3.2) Autorisation – Emprunt temporaire Règlement 18-2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale GEANT a adopté le règlement no 18-2025 décrétant une dépense de 10 550 000 \$ et un emprunt de 10 550 000 pour la construction d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a approuvé le règlement d'emprunt no 18-2025 le 21 août 2025;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'obtenir un financement temporaire au montant de 10 550 000\$;

122-11-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Régie intermunicipale GEANT autorise une demande de financement temporaire à la Caisse populaire des Plaines boréales pour les travaux prévus au règlement d'emprunt NO 18-2025 au montant de 10 550 000 \$;

QUE le conseil autorise le président et la greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs au financement temporaire.

3.3) Appel d'offre 2025-02 – surveillance des travaux – construction d'une nouvelle caserne

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une préapprobation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu une aide financière de la la Société du Plan Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a procédé à l'adoption d'un règlement d'emprunt 18-2025 pour la construction de la caserne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le directeur général p.i. à afficher l'offre d'appel sur SEAO pour la surveillance des travaux lors de la construction de la caserne en janvier 2026;

D'autoriser l'octroi de contrat conditionnel à l'émission de lettre d'approbation de l'aide financière PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3.4) Programme de remplacement annuel (PRA) – Équipements sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE la Régie a plusieurs programmes de remplacement annuel pour la Division – Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général p.i. dépose aux membres du conseil la liste des équipements nécessaires avec le prix de différents fournisseurs;

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le directeur général p.i. à effectuer l'achat pour les programmes de remplacement annuel auprès des fournisseurs suivants :

- L'Arsenal pour un montant de 21 664.00\$ taxes non-incluses;
- Aéro Feu pour un montant de 4 976.89 \$ taxes non-incluses;
- 1200° degré pour un montant de 5 485.00 \$ taxes non-incluses;

4.- Sécurité civile

4.1)

5.- Administration

5.1)

6.- Urbanisme et environnement

6.1) Inspecteur municipal (PAJSEL) – Poste permanent

CONSIDÉRANT QUE la Régie avec les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Augustin, Saint-Eugène-d'Argentenay, Sainte-Jeanne-d'Arc, Pérignon et Saint-Stanislas ont une entente de 5 ans pour des services rendus en Urbanisme & Environnement;

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le poste d'inspecteur municipal pour les 6 municipalités est un poste à temps plein et permanent.

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

8.- Contrôle animalier

9.- Services techniques – Travaux publics

10.- Affaires nouvelles

10.1)

11.- Correspondance

11.1) Municipalité d'Albanel – Acceptation Budget 2026

La correspondance est déposée aux archives.

11.2) Municipalité de St-Thomas-Didyme – acceptation Budget 2026

La correspondance est déposée aux archives.

11.3) Municipalité de St-Edmond-les-Plaines – Acceptation Budget 2026

La correspondance est déposée aux archives

11.4) Municipalité de Girardville – Acceptation budget 2026

La correspondance est déposée aux archives

11.5) Ville de Normandin – Acceptation Budget 2026

La correspondance est déposée aux archives

11.6) Municipalité de Girardville – Représentant municipal

La correspondance est déposée aux archives.

11.7) Municipalité d'Albanel – Modification de la représentation

La correspondance est déposée aux archives.

11.8) Ville de Normandin – Nomination d'un représentant

La correspondance est déposée aux archives

11.9) Ministère du Revenu – Inscription TPS-TVQ

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucune

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 15 octobre 2025 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

126-11-2025

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19 h 50.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Dave Plourde
Président

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dave Plourde
Président